

# ASSEMBLÉE NATIONALE

27 juin 2013

---

MODERNISATION DE L'ACTION PUBLIQUE TERRITORIALE ET AFFIRMATION DES  
MÉTROPOLES - (N° 1120)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CL205

présenté par  
Mme Le Dain et Mme Untermaier

-----

### ARTICLE 31

A l'alinéa 111, après le mot : « culturels », insérer les mots : « éducatifs, scientifiques ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Les communautés éducatives (Education nationale et Enseignement supérieur) et scientifiques (Enseignement supérieur et de recherche) sont partie prenante de la vie de la cité en général, et donc des métropoles en particulier. Il convient donc de les associer à la démarche collective de développement, et donc au conseil de développement tel que prévu ici.